
Fêtes de fin d'année - fermeture des bureaux

A l'occasion des fêtes de fin d'année, les bureaux de l'Administration communale et du Service technique seront fermés dès le vendredi 23 décembre 2011 à 16h jusqu'au mardi 3 janvier 2012 à 9h.

Tarifs d'électricité 2012

Les tarifs de vente de l'électricité applicables en 2012 sont disponibles sur le site Internet de la commune : www.cortailod.ch/services-industriels-electricite.

Relevés des compteurs d'eau et d'électricité

Les relevés des consommations d'eau et d'électricité seront effectués du 9 au 20 janvier 2012 dans l'ensemble de la commune. Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil aux personnes mandatées pour cette tâche et saisissons l'occasion de rappeler à tous les propriétaires d'immeubles que les locaux qui abritent les compteurs doivent rester accessibles en tout temps.

Entretien des routes durant la période hivernale

Les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et de verglas. Il appartient donc aux usagers de la route d'adapter leur conduite en fonction de l'état de la chaussée et d'équiper leur véhicule selon les règles de sécurité. Les grands axes seront déneigés en priorité, les trottoirs ne seront dégagés que dans un deuxième temps et en fonction de la main d'œuvre disponible.

L'épandage de fondants chimiques sera également réduit et réservé aux situations de réelle nécessité selon les critères de la sécurité routière et dans le respect de l'environnement.

La route et les trottoirs qui relient le giratoire des Trois Communes (à l'ouest) à Areuse (à l'est) appartiennent au canton. C'est donc le service de la voirie cantonale qui est chargé de les déneiger. Si ce service devait être débordé dans le cas d'importantes intempéries, le service communal pourra alors venir en appui.

Les conductrices et les conducteurs sont appelés à être particulièrement prudents durant la période hivernale.

Chiens

Chaque propriétaire de chien est tenu d'annoncer à l'Administration communale toute modification concernant son animal avant le 31 janvier 2012 (changement de propriétaire, décès etc.), afin que la facture pour l'année 2012 puisse être établie sur des informations à jour. Une attestation officielle est demandée pour les décès.

Pour rappel, l'article 9.10 du règlement de police, mentionne : « Les propriétaires et détenteurs sont tenus d'empêcher leurs chiens de faire leurs besoins naturels sur les trottoirs, dans les promenades et jardins publics et les emplacements de jeux réservés aux enfants. Ils doivent nettoyer l'endroit souillé. » Des sachets prévus à cet effet sont mis à disposition sur tout le territoire communal et doivent être déposés dans les poubelles.

E-factures

Dès le 1^{er} janvier 2012, la commune de Cortaillod offrira la possibilité à ses débiteurs de recevoir certaines factures de façon entièrement électronique, sous forme de « e-factures », permettant ainsi une économie de temps, de papier et d'argent.

Les domaines suivants de facturations répétitives sont concernés :

- Services industriels : eau, épuration, électricité
- Déchets : taxe « habitants » et « entreprises »
- Port : location de places
- Salles et immeubles : locations annuelles ou mensuelles
- Taxe des chiens

Pour profiter de cette prestation gratuite, vous devez au préalable vous enregistrer auprès de votre établissement financier habituel (banque ou PostFinance). Ce dernier vous attribuera un numéro d'adhérent qu'il vous suffira de nous communiquer, ainsi qu'à d'éventuels autres émetteurs de factures électroniques. À réception de nos factures électroniques, vous pourrez les visualiser en format PDF, les archiver, modifier si nécessaire la date du paiement et le montant de la facture, puis procéder à la validation du paiement par quelques clics de souris. La décision de recevoir une facture électronique incombe toujours au débiteur. Il est dès lors possible d'annuler à tout moment le service auprès des émetteurs de factures électroniques.

Nous saisissons cette occasion pour vous souhaiter un joyeux Noël et une bonne année 2012.

Cortaillod, décembre 2011

Conseil communal